

AR Prefecture

046-214601304-20240226-D_2024_05-DE
Reçu le 01/03/2024

COMMUNE DE GREZELS

Séance du 26 février 2024

Date de la convocation: 20/02/2024

Membres en exercice : 11 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 7

Quorum atteint : oui

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Christine COGNÉ par Sébastien PEREZ, Valérie JAMPIERRE par Serge LEVERGEOIS

Excusés : Quentin FOURNIÉ

Absents : Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Modification du correspondant défense - D_2024_05

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, M. Arnaud JAECKEL a été désigné correspondant défense. Il n'est plus possible pour M. JAECKEL d'assumer cette fonction.

Il convient donc de désigner une autre personne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- désigne Patrick JOUCLAS, conseiller municipal, comme correspondant défense de la commune
- autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître la présente décision à la Délégation Militaire Départementale du Lot.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ



Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 1^{er} / 03 / 2024
et publié ou notifié
le 1^{er} / 03 / 2024

